



Titre de sejour VIE PRIVEE ET FAMILIALE

Par **marianne2786**, le **03/08/2017** à **09:21**

Bonjour,Je suis actuellement enceinte et vais accoucher sous quinzaine. Nous sommes étrangers mon mari & moi, (de l'île Maurice) et sommes sous une attente de titre de séjour "Profession libérale"; sous recipisse depuis 8 mois a cette effet. Vu que le bebe arrive, nous aimerions changer vers une demande de "VIE PRIVEE ET FAMILIALE". A pres avoir contacter la prefecture qui nous a envoyer la liste des justificatifs a fournir, je me vois confus et perdue dans le tout. A ce jour, nous avons tous les papiers sauf une des conditions qui est "Nationalite francaise".Donc pour prouver cela (semble-t-il que l'acte de naissance ne suffit pas); il est demander:-Soit (i)Carte nationale d'identité en cours de validité ou (ii) certificat de nationalité française de moins de 6 mois (Document non-disponible pour enfant de parents étrangers) ou (iii) attestation de la CAF mentionnant le nom de l'enfant ou (iv)le passeport (Document non-disponible pour enfant de parents étrangers; pour voyager hors de l'EU c'est un TIR pour le bébé).> Est-ce que mon bebe pourra avoir ces documents-ci?(i)Carte nationale d'identité en cours de validité ou (iii) attestation de la CAF mentionnant le nom de l'enfant; c'est quoi cette attestation?Merci de votre aide...

Par **morobar**, le **03/08/2017** à **10:09**

Bonjour,Non.Votre enfant sera de votre nationalité.